

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE 3 OCTOBRE 2018 À 20h00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Leon Elfassy, Jack Edery, Harvey Shaffer Michael Goldwax Warren Budning, et Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général, et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h10.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2018-287

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2018-288

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 septembre 2018 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2018-289

**MOTION POUR DEMANDER AVEC INSISTANCE AU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ADOPTER CERTAINES
PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR RÉDUIRE L'USAGE DU TABAC**

ATTENDU QUE le tabac tue plus de Québécois que l'alcool, les substances illicites, les accidents, les suicides et les homicides combinés et que les personnes qui consomment du tabac sont plus susceptibles de séjourner à l'hôpital et d'y rester plus longtemps;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne du cancer, le tabagisme est responsable de 20 % de tous les décès à l'échelle nationale, qu'il engendre, pour notre système de santé, des coûts supplémentaires totalisant 6,5 milliards de dollars par année et a un impact économique négatif annuel de 16,2 milliards de dollars;

ATTENDU QUE les cigarettes sont moins chères au Québec que dans le reste du Canada, car les taxes sur le tabac sont moins élevées au Québec, ce que souligne une étude datée du 1er avril 2018 de l'Association pour les droits des non-fumeurs/Fondation pour la lutte contre le tabac;

ATTENDU QUE de nombreuses études ont prouvé que, lorsque les taxes sur le tabac sont plus élevées, cela a un impact sur le comportement des consommateurs qui se traduit par une réduction de la consommation;

ATTENDU QU'aux États-Unis, un mouvement visant à faire passer à 21 ans l'âge légal permettant d'acheter et de consommer des produits du tabac prend de l'ampleur, que des lois à ce sujet ont déjà été adoptées par les états d'Hawaii, de la Californie, de l'Oregon, de Washington, du Massachusetts, du Maine et du New Jersey et que d'autres lois à ce sujet sont actuellement à l'étude dans les législatures de l'Alabama, de l'Arizona, de la Floride, de l'Iowa, du New Hampshire, du Nouveau-Mexique, du Vermont et de la Virginie occidentale;

ATTENDU QUE de nombreuses études scientifiques montrent que plusieurs Canadiens commencent à fumer à l'adolescence, qu'en moyenne, les fumeurs canadiens ont fumé leur première cigarette entière à l'âge de 16 ans et commencé à fumer régulièrement à l'âge de 18 ans et que malgré les progrès substantiels réalisés en matière de réduction du taux de tabagisme chez les jeunes, entre les âges de 15 et 17 ans, environ un jeune sur dix fume;

ATTENDU QUE plus une personne vieillit sans commencer à fumer, moins elle risque de devenir fumeuse et que dans les provinces et territoires où l'âge légal pour consommer du tabac a augmenté, les résultats ont montré que cette mesure réussissait à empêcher les adolescents de commencer à fumer;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil de la Ville de Hampstead prenne note du fait que les taxes sur le tabac sont moins élevées au Québec que dans toute autre province ou tout territoire canadien et demande avec insistance au prochain gouvernement du Québec d'augmenter le prix des cartouches de cigarettes pour qu'il atteigne, au minimum, le prix canadien moyen, tout en renforçant les mesures de sensibilisation et de soutien à l'abandon du tabagisme, notamment auprès des populations défavorisées ou vulnérables;
- QUE le conseil municipal demande également au prochain gouvernement du Québec d'examiner la pertinence d'augmenter l'âge légal requis pour acheter du tabac, telle qu'instaurée par de plus en plus d'états Américains.

Adoptée

2018-291

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 94 CHEMIN THURLOW, LOT N° 2 089 443, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la construction d'une maison unifamiliale située au **94 chemin Thurlow** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2018 soit *adoptée et ce, nonobstant la recommandation du CCU de refusée.* L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-292

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 387 CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 509, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale semi-détachée située au **387 chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2018 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et est conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-293

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 7, CHEMIN THURLOW, LOT N° 2 088 818, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge de recul latérale gauche à 2.09m (6.86 pieds) au lieu de 2.44m (8 pieds).
2. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge de recul arrière à 7.87m (25.82 pieds) au lieu de 7.94m (26 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 17 septembre 2018, a recommandé d'approuver la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve la demande des dérogations mineures pour la propriété située au 7, chemin Thurlow, lot n° 2 088 818, Zone RA-1.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 7, chemin Thurlow:

Aucune intervention

Adoptée

2018-294

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 18, CHEMIN BELSIZE, LOT N° 2 089 515, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

- QUE les modifications d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au 18, chemin Belsize et soumises à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 17 septembre 2018 soient refusées à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Jack Edery
Conseiller Warren Budning

En faveur: 5

A voté contre :

Conseiller Harvey Shaffer

Contre : 1

Adoptée sur division

2018-295

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 30, CHEMIN ALDRED, LOT N° 2 089 666, ZONE RB-4, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification des façades pour une maison unifamiliale détachée située au **30 chemin Aldred** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 17 septembre 2018 soit approuvée conditionnellement à la recommandation du CCU aux conditions suivantes :

- Une modification des coins du bâtiment ne doit pas être effectuée.
- La porte d'entrée doit être modifiée pour s'harmoniser avec le reste de la maison.

La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-296

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS D'UNE ALLÉE PIÉTONNE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 64, CHEMIN GLENMORE, LOT N° 2 090 033, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU :

- QUE les modifications d'une allée piétonne pour une maison unifamiliale détachée située au **64 chemin Glenmore** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2018 soient approuvées à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et sont conformes aux normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-297

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 104 CHEMIN THURLOW LOT N° 2 089 439, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale située au **104 chemin Thurlow** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2018 soit approuvé à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et est conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-298

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 164, CHEMIN WEXFORD, LOT N° 2 089 371, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge de recul latérale gauche à 2.13m (7 pieds) au lieu de 2.57m (8.43 pieds).
2. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge de recul latérale droite à 1.98m (6.5 pieds) au lieu de 2.57m (8.43 pieds).
3. À l'article 76, tableau 13, afin de permettre la marge de recul d'un équipement mécanique à 0.59m (1.94 pieds) au lieu de 1.5m (4.92 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 17 septembre 2018, a recommandé d'approuver la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal approuve la demande des dérogations mineures pour la propriété située au **164, chemin Wexford**, lot n° 2 089 371, Zone RA-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 164, chemin Wexford:

Aucune intervention

Adoptée

2018-299

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5578 CHEMIN QUEEN MARY, LOT N° 2 089 362, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale située au **5578 chemin Queen Mary** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2018 soit approuvé à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et est conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775

Adoptée

2018-300

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de septembre 2018 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 août 2018 au 15 septembre 2018, au montant de 1 087 273,11\$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2018-301

OCTROI DU CONTRAT POUR EFFECTUER LES CONNEXIONS DES ENTRÉES DE SERVICES POUR LA RÉSIDENCE DU 73 STRATFORD

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à des fournisseurs pour effectuer les connexions des entrées de services, aqueduc et égout, pour la résidence du 73 Stratford;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur ayant soumis la plus basse soumission est Plomberie et Excavation Mirage;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais encourus par la ville seront rembourser par le propriétaire du 73 Stratford;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE le contrat pour effectuer les connexions des entrées de services pour la résidence du 73 Stratford soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants;

Plomberie et excavation Mirage Inc

Fourniture des matériaux et connexions des entrées de services pour le 73 Stratford	22 500.00 \$
T.P.S. (5%)	1 125.00 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>2 244.38 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	25 869.38 \$

Adoptée

2018-302

REJET DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues sont supérieur à 101 100\$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE rejeter toutes les soumissions reçues.

Adoptée

2018-303

SIXIÈME RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉPOTOIR À NEIGE ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet du sixième renouvellement d'entente, considérant la fin du terme de l'entente de 2009, permettant à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de la Ville de Côte Saint-Luc, entente effective à compter du 4 septembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le directeur général ou, en cas d'absence, le greffier, soient autorisés à signer le cinquième renouvellement de l'entente intermunicipale pour le dépotoir à neige, effective le 4 septembre 2018, par laquelle la Ville de Côte Saint-Luc permet à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de Côte Saint-Luc, situé à l'intersection du chemin Kildare et de l'avenue Marc Chagall, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019;

Le certificat du trésorier n°18-15, daté du 26 septembre 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-304

OCTROI DU CONTRAT POUR LA ACQUISITION D'UN RÉSEAU MPLS, UN LIEN EVPL ET DE L'INTERNET

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de cinq ans pour l'acquisition d'un réseau MPLS, un lien EVPL et de l'internet;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 3 octobre 2018, celle de Bell Canada était la plus basse conforme au cahier des charges

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

- QUE, le contrat de cinq ans, pour l'acquisition d'un réseau MPLS, un lien EVPL et de l'internet, soit octroyé à Bell Canada, au montant de 79 670.09 taxes incluses.

Adoptée

2018-305

ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL ET PROMOUVOIR LA CIVILITÉ

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent important de mettre en vigueur une politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité ainsi que la procédure relative à son application, politique qui est nécessaire afin d'établir et maintenir un environnement de travail sain et exempt de harcèlement, sous quelque forme que ce soit; et

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont revu la politique intitulée "Politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité" datée du 3 octobre 2018 et préparée par la directrice des ressources humaines;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et RÉSOLU:

- QUE la "Politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité" datée du 3 octobre 2018 soit par la présente approuvée, et entre en vigueur à la date qui y est indiquée.

Adoptée

2018-306

ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT L'ALCCOOL ET LES DROGUES AU TRAVAIL

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent important de mettre en vigueur une politique régissant la présence au travail avec les facultés affaiblies par l'alcool, les drogues et les médicaments ainsi que la procédure relative à son application, politique qui est nécessaire afin d'assurer la santé et la sécurité des employés et de la population; et

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont revu la politique intitulée "Politique concernant la présence au travail avec les facultés affaiblies par l'alcool, les drogues et les médicaments" datée du 3 octobre 2018 et préparée par la directrice des ressources humaines;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Jack Edery, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la "Politique concernant la présence au travail avec les facultés affaiblies par l'alcool, les drogues et les médicaments" datée du 3 octobre 2018 soit par la présente approuvée, et entre en vigueur à la date qui y est indiquée.

Adoptée

AUTRES SUJETS

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2018-307

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyée par le conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h36.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp OMA, greffier